



## RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES 2019

Les comptes annuels de l'association ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et certifiés par le commissaire aux comptes de l'association, le cabinet Fort et Associés représenté par Monsieur Pierre Emmanuel Fort qui fera part du résultat de ses diligences à l'issue de la lecture de ce rapport financier.

Les comptes se composent du bilan et du compte de résultat et de leurs annexes, ainsi que du compte d'emplois des ressources.

**En ce qui concerne le bilan**, il montre que l'association qui ne disposait que de réserves très faibles en 2018 a vu sa situation nette s'améliorer significativement en 2019. Son actif net (le total de l'actif moins les dettes) s'élevait à la fin de l'année 2019 à **150.316 €**.

C'est pour l'essentiel la conséquence de la décision de la Fondation des Semaines Sociales d'attribuer à notre Association une subvention exceptionnelle de **125.000 €** en 2019 en vue de lui permettre de constituer un fonds de roulement.

A noter qu'un nouveau versement du même montant a été décidé par la Fondation des Semaines Sociales en février 2020 pour porter le fonds de roulement de l'association à **250.000 €**.

**Le compte de résultat** affiche un excédent de **121.096 €** en 2019.

**Les charges d'exploitation** s'élèvent à **318.692 €**, en baisse de **74.111 €** par rapport à 2018, principalement en raison de la baisse du poste « autres achats et charges externes » en diminution de **60.165 €**. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses 2018 non récurrentes

- Organisation de la Rencontre 2018 et construction du nouveau projet associatif : prestation organisation (7 000 €), préparation et animation ateliers de réflexion sur le projet associatif (18 000 €), démarche d'utilité sociale (26 000 €)
- Nouveau site internet (9 000 €), frais informatiques non renouvelés (3 000 €)

**Le produit des cotisations** des membres de l'association ne s'élève qu'à **11.500 €** en 2019, en baisse de **1.885€** par rapport à 2018. Pour information, le Conseil d'administration a voté le 14 mai 2020 l'augmentation de la cotisation à 50 €. Cette cotisation ouvre désormais droit à une réduction fiscale (66% sur l'impôt sur le revenu).

**Le montant des diverses collectes** auprès des membres ou du public s'élève à **101.737 €** en 2019. A noter que ce chiffre n'est pas comparable à celui qui est retracé sur la même ligne en 2018. En effet, en accord avec notre Commissaire aux Comptes, votre trésorier a préconisé reprendre sur la ligne « autres produits » les subventions reçues de la Fondation des Semaines Sociales. Ce changement de méthode comptable intervient à partir des comptes 2019 qui vous sont présentés ce jour.

En tenant compte de cette modification, le montant des collectes de l'association en 2019, soit **101.737 €** s'inscrit en baisse de **24.074 €** par rapport à 2018.

Le tableau ci-dessous a pour objet de donner, à partir des documents comptables, une vision analytique des comptes de l'association et leur évolution sur trois ans.

CHARGES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
FRAIS DE PERSONNEL	239 618	174 133	164 365
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES CHARGES	69 093	76 584	59 848
<b>TOTAL CHARGES FIXES</b>	<b>308 711</b>	<b>250 717</b>	<b>224 213</b>
CHARGES SESSION	314 528	122 657	84 601
CHARGES VA/FORMATION	14 506	19 908	9 878
RECONSTITUTION FONDS DE ROULEMENT			
RESERVES CONJONCTURELLES			
<b>TOTAL</b>	<b>637 745</b>	<b>393 283</b>	<b>318 692</b>
RESULTAT	13 927	3 296	-3 975
PRODUITS	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
COTISATIONS	12 528	13 385	11 500
DONS ET SUBVENTIONS NON AFFECTES	56 762	71 746	55 371
AUTRES PRODUITS	34 214	15 316	504
<b>TOTAL PRODUITS ASSOCIATIFS</b>	<b>103 504</b>	<b>100 448</b>	<b>67 374</b>
PRODUITS SESSION	248 168	103 591	104 421
PRODUITS VA/FORMATION		22 540	12 922
SUBVENTION FONDATION SSF	300 000	170 000	130000
<b>TOTAL</b>	<b>651 672</b>	<b>396 579</b>	<b>314 717</b>
SESSIONS	REEL 2017	REEL 2018	REEL 2019
CHARGES SESSION	314 528 €	122 657 €	84 601 €
PRODUITS SESSION	248 168 €	103 591 €	104 421 €
<b>SOLDE SESSIONS</b>	<b>- 66 360 €</b>	<b>- 19 066 €</b>	<b>19 820 €</b>

## Il en ressort les conclusions suivantes :

- Les charges fixes de l'association (frais de personnel et charges de fonctionnement) ont baissé en 2019 par rapport à 2018 mais restent à un niveau élevé de **224.213 €**.
- En regard de ces charges fixes, les produits associatifs (cotisations, dons et subventions, autres produits d'exploitation) ont également diminué et ne s'élèvent qu'à **67.374 €**, en baisse par rapport à 2018.
- En revanche, c'est une bonne nouvelle, la session de Lille génère un excédent des produits directs sur les charges directes de session de **19.820 €**.
- Pour autant, l'association commence l'année 2020 avec un besoin structurel de financement de **130.000 €** lequel est comblé par la subvention d'exploitation accordée par la Fondation des Semaines Sociales.